

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

	SIX MOIS	UN AN
France.....	4 fr.	8 fr.
Etranger (union postale).....	5 »	9 »

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne.....	» 50
Réclames.....	1 »
Faits Divers.....	2 »

SOMMAIRE : Chronique hebdomadaire. — Règlement annexe. — Conseil supérieur de l'Exposition. — Lettre aux membres du Corps consulaire de Lyon. — Lettre aux gouverneurs des Colonies françaises. — Subventions de la Chambre de commerce de Lyon aux expositions collectives. — La Propagande : Circulaire du groupe I (Beaux-Arts). — Rectifications. — L'Algérie : Lettre de M. Félix Vertan. — Les Congrès à l'Exposition. — Petites Nouvelles de l'Exposition. — Echos. — Bulletin financier.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE



EXPOSITION de 1894 a été, cette semaine, officiellement présentée aux gouvernements étrangers, à nos consuls, aux Chambres de commerce du monde entier; elle a occupé les courriers diplomatiques, les fils du télégraphe et les câbles sous-marins. Il n'est plus permis d'en médire à la légère; c'est une personne posée et maintenant connue.

La dernière séance du Conseil supérieur a été une grande joie, à ce point de vue, pour tous ceux qui n'ayant pas craint d'attacher leur nom à l'entreprise, de lui consacrer des capitaux énormes ou un temps et un dévouement précieux, pour tous ceux en un mot qui ayant eu foi dans le succès de l'œuvre, avaient assumé la tâche de la mener à bonne fin. Cette séance a permis en effet de constater que si depuis un mois, on n'avait pas fait beaucoup de bruit, on avait fait beaucoup de besogne.

Les travaux sont poussés avec une activité qui fait le plus grand honneur à M. Claret que son fils, comme Secrétaire Général de l'exploitation, seconde avec tant de dévouement. Si quelques formalités administratives l'ont un peu retardé, il a pu voir, par la dernière réunion du Conseil supérieur, que la municipalité, les membres du bureau permanent et l'ingénieur en chef de la voirie étaient complètement d'accord pour simplifier ces formalités et rapidement trancher les questions en retard. La clôture de la vaste enceinte de l'Exposition va être incessamment commencée; toutes les dispositions sont prises pour que la grande coupole et les pavillons soient prêts en octobre.

En même temps le service de la voirie étudie un projet d'ensemble pour la création des jardins. L'exécution en sera confiée à la classe X qui demande la livraison des terrains pour le mois de septembre au plus tard.

**

L'Exposition exige autre chose que des travaux : il faut l'animer, par les exposants d'abord, par les fêtes dont elle est le prétexte, ensuite. C'est là plus particulièrement le rôle du Conseil supérieur et des groupes.

Le Conseil supérieur a compris qu'en ce

moment la publicité la plus efficace était la circulaire signée d'industriels et de notables commerçants de notre ville, s'adressant à leurs concurrents, à leur clientèle, à tous ceux avec qui peuvent être en rapports d'affaires et dont ils sont honorablement connus. Ils vont porter partout leur témoignage autorisé que l'Exposition de Lyon est une œuvre considérable, de premier ordre, pour laquelle rien n'est négligé afin d'en faire une des manifestations les plus intéressantes du travail national.

Ce mode de propagande, il l'a recommandé aux groupes, les groupes l'ont employé : nous publierons ces circulaires; on verra en les lisant, en lisant les signatures dont elles sont revêtues, combien ont raison ceux qui espèrent un succès dépassant toutes les prévisions.

**

Les groupes entraînent de leur côté plus avant encore dans le vif de la question. Il y a déjà, et c'est énorme, trois séries d'expositions qui sûrement seront incomparables : celle des soies et soieries, celle des mines et de la métallurgie, celle de l'alimentation, vins et liqueurs.

Pour les soies et soieries, le groupe V a élaboré définitivement le projet dont on parle depuis si longtemps : la monographie de l'industrie de la soie. Dans notre prochain numéro, nous étudierons plus complètement ce beau projet dont l'exécution est aujourd'hui certaine. Disons seulement que cette exposition occupera 61 mètres de développement, 300 mètres de superficie, qu'elle occupera sur les lieux même une quarantaine d'ouvriers. En comprenant tous les frais, location du terrain, installation et outillage, mise en marche, fonctionnement, la dépense totale sera de 45,000 fr. Ce sera évidemment une des plus grosses attractions de l'Exposition.

On sait que les cinq grandes mines métallurgiques de la Loire se sont associées pour une Exposition collective. On estime que le Comité des houillères voudra bien suivre cet exemple. Les adhésions du Creusot, de Blanzay, de Saint-Gobain sont ou certaines, ou à peu près, et il se pourrait que de ce côté, au point de vue de l'industrie française, l'Exposition fût aussi belle qu'à Paris.

Elle le sera certainement, en ce qui concerne l'alimentation, notamment pour les vins et liqueurs. La Chambre syndicale prépare une

exposition collective : elle a déjà une vitrine de plus de cinq cents bouteilles. C'est un chiffre qu'on n'avait pas dépassé en 1889. Les classes 48 et 49 ont obtenu l'adhésion de la Chambre syndicale de Bordeaux, qui enverra très probablement une vitrine spéciale, très décorative, qui sera un des ornements de l'Exposition. Elles préparent l'installation d'un laboratoire et d'un chai modèles, supérieurs à tout ce qu'on a vu jusqu'à aujourd'hui dans les expositions.

Et voilà que, piqués au jeu, les minotiers veulent disputer la palme aux liquoristes. Au laboratoire et au chai modèles, ils ripostent par un moulin en activité, et par l'installation de machines et de fours spéciaux où, sous les yeux du public, on transformera la farine entrée sous forme de blé dans le moulin d'à côté... Les classes 48 et 49 ne veulent pas être en reste, et installent une fabrique de pastilles... Cette émulation précieuse ne peut que profiter à l'Exposition, et si elle gagne, ce qui est sûr, les autres classes, on pourrait espérer que la théorie serait jointe à la pratique dans toutes les branches de l'activité humaine, de la façon la plus heureuse du monde...

**

Mais je dépasse les bornes imposées à ma chronique et je n'ai pas donné encore la moitié des renseignements que je voulais communiquer. Je n'ai pas dit surtout combien était admirable et profondément reconfortante cette activité déployée, d'une façon entièrement désintéressée, par tous nos grands industriels et nos grands commerçants. Ils n'ont d'autre souci ni d'autres désirs que de servir leur ville natale. Si l'on connaît un jour la somme considérable de travail et d'efforts qu'ils ont dépensée, ce n'est pas seulement de la reconnaissance, c'est de la fierté que leur ville aura pour eux.

... Je voulais aussi parler des visiteurs, rassurer à la fois les Lyonnais et les exposants. Je supprime l'argument et ne donne qu'un chiffre. Il a son éloquence. Pour la seule fête du 14 Juillet, absolument banale, trop connue, en définitive pour être intéressante, qui le fut cette année moins encore pour diverses raisons, les trains seuls ont débarqué à Lyon cinquante mille visiteurs...

Il n'y a pas besoin de commentaires.

AVIS. — Le prochain numéro du « Bulletin officiel » contiendra une gravure représentant le PAVILLON DE LA TUNISIE, un des trois pavillons consacrés à l'Exposition coloniale.

PARTIE OFFICIELLE

RÈGLEMENT ANNEXE

ARTICLE PREMIER

Le règlement général de l'Exposition de Lyon sera modifié conformément au présent règlement pris par l'Administration municipale, en vertu de l'article 11 du règlement général, et accepté par M. J. Claret, concessionnaire.

ARTICLE II

Il est institué un Comité de patronage et d'organisation nommé par l'Administration municipale et composé de membres représentant l'Etat, le Département, la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et la grande industrie.

Le comité donnera son avis sur toutes les questions intéressant la conduite et l'organisation de l'Exposition.

ARTICLE III

Le comité d'organisation et de patronage se divise en groupes et en classes. Il est présidé par le Maire de Lyon, et les travaux de chaque groupe sont dirigés par un président spécial.

ARTICLE IV

La Direction générale de l'Exposition est exercée par un Conseil supérieur composé des présidents et de deux délégués de chaque groupe. Ce conseil est lui-même représenté par un bureau permanent de sept membres siégeant à l'Hôtel de Ville et à qui est confiée l'exécution de ses décisions.

La Direction générale s'adjoindra le personnel nécessaire; ce personnel sera soumis à la nomination du Maire de Lyon.

La direction de l'exploitation sera exercée par le concessionnaire, entrepreneur général qui s'adjoindra un commissaire général, un secrétaire général de l'exploitation et le personnel nécessaire.

ARTICLE V

La Direction générale a pour principales attributions les rapports avec les pouvoirs publics, les chambres de commerce, la publicité, la correspondance, les renseignements d'ordre général, les congrès, l'organisation intérieure de l'Exposition, les classements, les rapports avec le jury, etc.

ARTICLE VI

Le Directeur de l'exploitation, concessionnaire général, devra organiser pendant l'exécution des travaux et la durée de l'Exposition des bureaux spéciaux pour fournir aux exposants et autres intéressés tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Il devra se conformer aux avis de la direction générale, et il devra en outre installer sur le lieu des travaux un bureau spécial où lui seront notifiés

les ordres de service et les communications de l'administration.

ARTICLE VII

La surveillance générale de l'Exposition appartiendra à la Ville de Lyon; le contrôle de l'exploitation, l'approbation des plans et devis de la construction, l'exécution des décisions de la direction générale seront confiés à un Délégué municipal.

Un délégué municipal adjoint sera chargé de la vérification et du contrôle financier de l'exploitation conformément au cahier des charges.

ARTICLE VIII

Le comité de patronage et d'organisation remplira à Lyon les fonctions de comité d'admission et de classement. Il sera institué en outre partout où l'utilité en sera reconnue des comités régionaux dont les fonctions consisteront :

1° A aider la Direction générale dans l'admission, le classement et l'installation des produits ;

2° A faire connaître dans toute l'étendue de leur action, les règlements concernant l'organisation de l'Exposition, à distribuer les formules de demandes d'admission, ainsi que tous les autres documents d'ordre utile ;

3° A signaler le plus tôt possible, à la Direction générale, les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers, dont l'admission à l'Exposition, semblera particulièrement utile à l'éclat de cette cérémonie ;

4° A provoquer l'exposition des produits industriels, agricoles et horticoles de leurs contrées et à organiser le groupement collectif des produits spéciaux qui leur sont propres ;

5° A préparer, s'il y a lieu, par voie de souscriptions ou par toute autre mesure, la création d'un fonds spécial destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition, aux délégations ouvrières.

ARTICLE IX

Les comités d'organisation locaux et régionaux, les délégués étrangers, entrent en relations directes avec le Conseil supérieur et la Direction générale, qui leur donneront toutes les indications utiles.

ARTICLE X

Les installations particulières, vitrines de galeries, décorations et inscriptions seront faites par les exposants et à leurs frais, ou par leurs délégués, sous la réserve expresse de se conformer strictement quant aux dimensions à leur donner, à la topographie générale du plan détaillé par section de l'Exposition qui sera établi sur les indications du Comité d'organisation, aussi bien qu'à toutes les prescriptions qui seront imposées par le même Comité, pour assurer l'homogénéité des sections dans leur aspect. MM. les Exposants devront soumettre en temps utile, le nom des entrepreneurs à qui ils désireraient confier leur installation. Ces entrepreneurs devront être agréés par le Concessionnaire général, qui prendra d'ailleurs toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter ces travaux au nom et pour le compte des exposants qui en feraient spécialement la demande, au moins quatre mois avant l'ouverture.

Le refus par le Concessionnaire, des entrepreneurs de vitrines présentés par les exposants, ne pourra se produire que pour une cause grave ; un recours de ceux-ci sera toujours possible devant le Conseil supérieur qui prononcera en dernier ressort sur leur admission. Le même recours sera toujours ouvert aux exposants dans tous les cas ou des tiers, leurs mandataires à un titre quelconque, devront être agréés par le Concessionnaire.

ARTICLE XI

Des règlements spéciaux dressés par la Direction générale et le Conseil supérieur et approuvés par l'Administration municipale, détermineront les autres conditions relatives à l'admission et au classement des produits, les modes d'expédition, de réception et d'installation, le régime des entrées dans l'Exposition et la formation du Jury des récompenses qui sera nommé par le Maire de Lyon.

Ces règlements contiendront des dispositions analogues à celles qui furent établies dans des cas semblables pour l'Exposition universelle de Paris en 1889, et pour celles de Rouen, du Havre et de Toulouse.

ARTICLE XII

Toutes les communications relatives à l'exploitation et concernant soit la location des emplacements, soit les concessions de toute nature, doivent être adressées à M. J. Claret, concessionnaire général, directeur de l'exploitation, Palais Saint-Pierre.

Les autres communications doivent être adressées à la Direction générale à l'Hôtel de Ville.

ARTICLE XIII

Les dispositions du règlement général que le présent règlement annexe a pour but de modifier sont purement et simplement abrogées.

Lyon, le 1^{er} juillet 1893.

Le Maire de Lyon,

D^r GAILLETON.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EXPOSITION

Mercredi dernier, 28 juillet a eu lieu une réunion du Conseil supérieur, presque au complet. M. Pila, vice-président du Conseil supérieur le présidait, en l'absence du maire, empêché.

M. Rossigneux, premier adjoint, M. Chevillard, adjoint délégué à l'Exposition et M. Clavenad, délégué municipal, y assistaient.

M. Faure, conseiller municipal, président du groupe X, l'un des secrétaires, a donné lecture du procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observation.

M. le Président rend compte des travaux de la Commission permanente qui, dans le mois écoulé, a réuni successivement MM. les membres du corps consulaire, tous les groupes du comité d'organisation, et la commission des congrès. Il soumet au Conseil supérieur le résultat de ces travaux.

Deux groupes, le groupe II (économie sociale) et le groupe IV (enseignement) ont besoin d'un emplacement gratuit pour des expositions industrielles, et d'un léger crédit. Il convient de faciliter leur participation. Des démarches seront tentées, suivant les cas, près des ministères ou près de la Ville.

M. Rossigneux, premier adjoint, assure le Conseil supérieur de toute la bienveillance du Conseil municipal pour l'Exposition. Les demandes que présentera le Conseil supérieur seront toujours examinées avec le vif désir de les faire aboutir.

Les travaux de ces groupes, peu arrêtés jusqu'à aujourd'hui vont prendre, à la faveur de ces encouragements, une nouvelle impulsion ; M. le vice-président en donne l'assurance et poursuit son compte rendu.

Une des questions soulevées par le groupe III concerne les terrains militaires. Il faudrait les avoir pour installer l'exposition de la Guerre, de la Marine et de la Croix-Rouge. Malheureusement, l'administration des domaines subordonne l'octroi de ces terrains à la solution de questions en litige avec la Ville.

MM. Rossigneux et Chevillard ne croient pas que ce litige puisse être si rapidement tranché ; en tout cas, le Conseil municipal ne liera jamais les deux questions. Peut-être celle de l'Exposition pourrait-elle être résolue directement par le gouvernement.

En ce qui concerne l'Exposition des écoles, groupe IV, MM. Rossigneux et Grinand rappellent que le Conseil municipal et le Conseil général ont voté des crédits.

M. Piotet, au nom du groupe V, dépose sur le bureau du Conseil, un projet très intéressant : la monographie de l'industrie de la soie.

A l'unanimité le Conseil supérieur décide d'intervenir près de la Chambre de commerce et du Conseil municipal pour faciliter l'exécution de ce beau projet.

Le Conseil s'occupe ensuite de diverses questions soulevées par les groupes VI, VII et VIII.

Le groupe IX annonce que ses efforts sont couronnés d'un plein succès au point de vue des vins et liqueurs. L'exposition sera fort belle. Elle sera complétée par l'installation d'un laboratoire et d'un chais modèle dont les plans circulent sur la table du Conseil. La classe de la minoterie présente quelques observations au sujet du droit de vente qui lui est indispensable et de l'installation au milieu de ses produits d'un moulin modèle.

M. Faure rend compte des travaux du groupe X. Il espère que les terrains du Parc seront livrés dès la fin du mois prochain aux horticulteurs pour la création des jardins de l'Exposition. M. Clavenad répond que le plan d'ensemble étudié par la voirie sera prêt dans la quinzaine. L'exposé des travaux des groupes étant terminé, M. le président annonce la prochaine publication d'une brochure de propagande, tirée à cinquante mille exemplaires et contenant tous les renseignements utiles aux exposants et aux visiteurs.

Il propose ensuite, d'accord avec l'administration municipale, le projet d'une grande fête d'inauguration du palais de l'Exposition. Cette fête serait donnée dans le courant du mois d'octobre, sous le patronage du comité de la Presse, et tous les journaux de France et les principaux des pays voisins y seraient invités. Ce serait une publicité énorme donnée à l'Exposition.

Le Conseil supérieur approuve ce projet à l'unanimité. Une seule objection pourrait être soulevée : les bâtiments seront-ils couverts au mois d'octobre. Il est capital d'être fixé, car il faut dès aujourd'hui s'occuper de la préparation de la fête, et il faut être certain qu'une fois organisée elle pourra avoir lieu.

M. l'ingénieur en chef de la ville, consulté comme délégué municipal, répond affirmativement, à la seule condition que les formalités administratives soient abrégées. En ce qui le concerne, il prend l'engagement de le faire.

MM. Rossigneux et Chevillard, au nom de l'administration, déclarent que de leur côté toutes diligences et toutes expéditions seront faites. Aucun retard ne sera admis.

Dans ces conditions et sous cette triple assurance, le conseil supérieur décide à l'unanimité de fixer à la fin du mois d'octobre la fête d'inauguration du palais de l'Exposition et d'en commencer dès aujourd'hui les préparatifs.

MM. les adjoints, au nom de la ville, promettent d'en aviser le gouvernement de la République pour obtenir qu'un de ses membres vienne le représenter à cette cérémonie, dont les grandes lignes sont arrêtées séance tenante.

Après l'expédition de diverses affaires concernant les transports, l'exposition coloniale et l'exposition militaire, M. Emile Bourgeois donne communication, au nom de la commission spéciale, de la liste des congrès arrêtés.

Il demande que l'organisation du congrès de l'enseignement supérieur soit confiée au conseil général des facultés et à la société des Amis de l'Université et que ce congrès coïncide avec la cérémonie d'inauguration des nouvelles facultés.

Les propositions de M. Bourgeois sont adoptées, et la séance est levée à 6 h. 1/2.

Lettre aux Membres du Corps consulaire DE LYON

MONSIEUR LE CONSUL,

Vous avez bien voulu accepter le titre de membre du Comité d'Honneur de l'Exposition de 1894, et donner par là une preuve manifeste qu'aucune œuvre intéressant la prospérité de la cité lyonnaise ne saurait vous demeurer indifférente ou étrangère.

Vous avez également transmis en les appuyant auprès de votre Gouvernement les notes que la Municipalité vous a déjà fait parvenir et qui concernaient la participation de vos nationaux à notre Exposition.

C'est à ce double titre que nous vous devons des renseignements sur l'œuvre que vous avez bien voulu protéger et ce nous est, dans les circonstances, un agréable devoir.

C'est qu'en effet, la part officielle prise par la ville de Lyon dans la Direction générale de l'Exposition s'est de plus en plus heureusement affirmée, achevant ainsi de donner à l'entreprise un relief et un éclat qui permettent de solliciter et d'obtenir toutes les adhésions.

Les représentants autorisés du haut commerce et de la grande industrie ont répondu à l'appel adressé à leur patriotisme. Répartis dans les groupes, dans les classes, ils ont, par l'élection d'un Conseil supérieur, lui-même représenté par un bureau permanent, assuré dans l'organisation l'unité de vues et d'exécution indispensable au succès.

Pendant que la Chambre de commerce adressait des invitations à toutes les chambres de commerce de France et à toutes les chambres françaises à l'étranger, les différentes classes du Comité, envoyaient, revêtues des signatures autorisées de tous leurs membres, des circulaires à tous les négociants ou industriels en rapport d'affaires avec la place de Lyon.

Cette propagande active portait ses fruits et les adhésions commencent à arriver pour une œuvre dont le caractère lyonnais, le caractère officiel, le caractère d'intérêt public s'est très nettement précisé.

Pendant que sous cette impulsion, l'Exposition

arrivait à une complète organisation administrative, les travaux avançaient rapidement.

Vous savez, Monsieur le Consul, combien est merveilleusement choisi, dans un cadre presque unique au monde, dans notre beau parc de la Tête-d'Or, l'emplacement de l'Exposition.

Au milieu de ce Parc dont la décoration naturelle laisse bien en arrière les décors artificiels qui servent de cadres éphémères à toutes les expositions, au milieu de ce Parc se dresse la grande coupole. Vous en connaissez les dimensions. Ce chef-d'œuvre de fer couvre d'une seule portée 50,000 mètres de surface. Huit fermes seulement ont été employées à sa construction.

Des promenoirs sont ménagés à l'extérieur, à une hauteur de 20 mètres. Le diamètre total est de 242 mètres, la hauteur totale au centre est de 52 mètres. La hardiesse de la construction dépasse celle-même de la célèbre Galerie des Machines de l'Exposition de 1889.

A côté, l'entrepreneur général, M. Claret, à qui revient le mérite de cette conception, construit une série de pavillons annexes : trois palais coloniaux, dont l'installation est faite par la Chambre de commerce elle-même et ses délégués ; le palais de la Presse, des Arts religieux, des Beaux-Arts, de l'Agriculture, etc.

Nous vous donnons ces détails, Monsieur le consul, afin de bien insister sur le caractère sérieux de l'œuvre à laquelle nous vous prions de convier vos nationaux. Ce n'est point une entreprise légèrement conçue et légèrement conduite, uniquement en vue d'un rendement financier immédiat et qui ne laisse après elle que des mécomptes et des déceptions.

La Chambre de commerce, la municipalité, l'entrepreneur général se sont unis dans une pensée qui a dominé toutes les autres préoccupations : faire grand, faire digne de la ville de Lyon.

Ainsi comprise, ainsi exécutée, l'Exposition de 1894 peut avoir d'autant plus d'attraits pour vos nationaux qu'elle les amène au cœur même de la France dans ce qui est pour ainsi dire la capitale industrielle de notre pays, dont les relations commerciales se poursuivent sur toute l'étendue de notre territoire, où l'influence de la grande fabrique lyonnaise fait régner le goût, l'intelligence et le travail.

Ceux de vos nationaux qui se rendront à notre appel conquerront sûrement à leurs produits de nouveaux débouchés. C'est précisément dans cette féconde réciprocité des échanges que réside le plus grand bienfait des expositions.

Les avantages que vos nationaux retireront de leur participation à l'Exposition de 1894 ne le céderont pas à ceux que les Lyonnais en attendent.

Dans ces conditions, Monsieur le consul, vous le voyez, vous pouvez recommander à votre gouvernement et à vos nationaux l'Exposition de 1894. Elle est digne de tout votre appui et par la pensée qui a présidé à la constitution de direction générale et par le but qu'elle poursuit.

Ce sera une des manifestations de décentralisation les plus remarquables et les plus intéressantes de notre époque, et nous sommes certains, Monsieur le consul, que votre appui couronné de succès viendra encore en rehausser l'éclat et en augmenter l'intérêt.

Veuillez agréer, Monsieur le consul, l'assurance de notre haute considération.

*Le président du conseil supérieur,
maire de Lyon,*

Dr Gailleton.

Le vice-président du conseil supérieur,

Ulysse Pila,

Chevalier de la Légion d'honneur et membre de
la Chambre de commerce.

LETTRE AUX GOUVERNEURS

Des Colonies françaises.

Lyon, le 24 juillet 1893.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'une *Exposition universelle, internationale et coloniale*, aura lieu dans notre Cité en 1894, sous le haut patronage de la Ville et de la Chambre de commerce, et sous la présidence de M. le docteur Gaillon, commandeur de Légion d'honneur, maire de la ville de Lyon. Son ouverture est fixée, par décret du président de la République, au 26 avril, et sa durée sera de six mois.

Dans le but de donner à cette grande entreprise toute l'extension et tout l'éclat qu'elle doit comporter, il a été créé un Conseil supérieur et des comités d'organisation, correspondant à toutes les branches de l'industrie et du commerce.

Ce Conseil supérieur et ces comités sont composés de tous les membres influents du haut commerce de notre région qui en dehors de l'organisation générale de l'Exposition, dont ils ont charge, ont en outre le devoir de rechercher les exposants en suscitant les initiatives individuelles.

C'est à ce titre et comme représentant le groupe qui a reçu mission d'entrer en rapport avec les colonies, que nous venons, dans l'intérêt de notre œuvre, comme dans celui du commerce de vos régions, porter à votre connaissance les conditions générales dans lesquelles se tiendront, en 1894, ces grandes assises du travail national et de l'expansion coloniale de la France.

Notre Ville, par la nature toute spéciale de son industrie et de son commerce, qui exige un vaste emploi de matières premières, venant de tous les points du monde, par la diversité des produits de son industrie, et plus particulièrement de ceux de la soierie, qui sont connus et estimés sur toute la surface du globe, est particulièrement indiquée pour être le lieu d'une de ces grandes démonstrations commerciales.

D'autre part, Lyon s'est toujours vivement intéressé au développement colonial de la France: c'est, sans contredit, la Ville qui, par son initiative, par la hardiesse de ses conceptions, la force de ses capitaux, a le plus contribué, dans ces dernières années, à ce développement. Aussi, n'y a-t-il pas de milieu où les colonies puissent être plus favorablement accueillies, étudiées et où surtout elles puissent espérer nouer plus facilement des relations profitables.

Grâce à sa position géographique, Lyon forme comme un trait d'union naturel entre la Suisse, l'Italie et les régions les plus riches de la France. Par sa situation exceptionnelle sur deux grands fleuves, à proximité du bassin industriel de la Loire, c'est un centre considérable de production et de consommation.

Pour mettre l'exécution de l'entreprise de cette Exposition à la hauteur de ces conceptions, la Ville a mis à la disposition du concessionnaire un vaste emplacement et a accordé d'importantes subventions.

Une immense coupole couvrant 50.000 mètres carrés, contiendra la masse des exposants. Des pavillons adjacents renfermeront les productions des Beaux-Arts et de l'Art religieux, dont Lyon est une école de premier ordre; puis des palais spéciaux seront mis à la disposition des gouvernements de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Indo-Chine, pour la représentation officielle des domaines qu'ils administrent.

Enfin, M. le Sous-Secrétaire d'Etat, pour les autres colonies, en dehors de son patronage, a

bien voulu donner son concours matériel, en accordant le transport à Lyon, du musée colonial permanent de Paris, où les richesses de votre colonie sont représentées.

Tout l'ensemble de ces édifices aura pour cadre le parc de la Tête-d'Or qui, par ses dispositions heureuses, la beauté de son lac et le charme de ses ombrages, rehaussera l'attrait de l'Exposition en permettant aux visiteurs d'allier sans fatigue le plaisir des yeux aux satisfactions d'une promenade instructive.

Dans ces conditions, forts d'un plein succès, nous nous permettons de venir solliciter, en faveur de notre exposition, votre bienveillante intervention et votre concours pour faire savoir à vos administrés, par tous les moyens de publicité en votre pouvoir, l'intérêt qu'il y a pour eux à faire connaître, d'une part les produits de leur sol et de leur industrie qui pourraient être consommés dans la métropole, et d'autre part les spécimens du commerce étranger introduits et consommés chez eux pour que la région lyonnaise s'applique à les imiter dans l'avenir.

A l'instar du Gouverneur général de l'Algérie, du Résident en Tunisie, vous voudrez bien, nous le sollicitons, donner des instructions aux autorités locales, aux Chambres de commerce et autres Corps élus, afin que des comités soient partout constitués, en vue de rechercher les exposants, les grouper, et servir d'intermédiaire entre ces colons et la Direction de l'Exposition.

Nous osons également espérer que votre administration voudra bien, ainsi que cela se pratique toujours en pareille occurrence, accorder aux exposants toutes les facilités et les économies de transport.

A notre tour, nous vous offrons de représenter ici vos colons, auprès du concessionnaire, de veiller à la défense de leurs intérêts, et à la bonne exposition de leurs produits.

Il nous reste en terminant à vous renouveler le désir que nous avons de nous assurer votre concours, et à vous exprimer l'espoir que de cette Exposition naîtront, entre notre grande ville de Lyon et le pays que vous administrez, des relations régulières d'échanges qui faciliteront, dans une large mesure, l'expansion commerciale de votre colonie.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président du Groupe,

Ulysse Pila,

Chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Chambre de commerce de Lyon et du Conseil supérieur des colonies, vice-président du Conseil supérieur de l'Exposition.

L'un des Secrétaires,

Maurice Lewandowski.

NOTA. — Toutes les lettres et communications devront être adressées à M. le Président du Groupe colonial, Bureaux du Conseil supérieur de l'Exposition, à l'Hôtel de Ville de Lyon.

EXPOSITION DE LYON EN 1894

Subventions de la Chambre de Commerce de Lyon

AUX EXPOSITIONS COLLECTIVES

La Chambre de commerce de Lyon a nommé dans la séance du 27 juillet une commission spéciale à l'effet de procéder à la répartition du crédit de 250.000 francs réservé aux industries lyonnaises qui organiseront des installations collectives à

l'Exposition de 1894 à Lyon. En même temps elle a décidé de prolonger jusqu'au 31 août, *délai de rigueur*, la date, précédemment fixée au 20 juillet pour la production des demandes des groupes intéressés.

La Chambre de commerce de Lyon croit devoir rappeler aux industriels de sa circonscription que ce mode d'installation, qui a déjà fait ses preuves pour la fabrique de soieries aux grandes expositions internationales sauvegardera expressément l'individualité des exposants et tous leurs droits personnels aux récompenses décernées par le Jury. L'avantage de ces organisations collectives est non seulement de permettre aux diverses branches de notre industrie de se présenter avec plus d'éclat et avec moins de frais, mais aussi de les mettre en relief dans un cadre mieux approprié que des installations individuelles. Il est bien entendu enfin que les exposants conserveront leur pleine liberté pour l'arrangement de leurs produits.

Tous les éclaircissements nécessaires seront donnés aux intéressés au secrétariat de la Chambre de commerce (Palais du Commerce) de 9 à 11 heures du matin et de 4 à 3 heures du soir.

LA PROPAGANDE

On sait que les groupes du Comité de patronage et d'organisation ont été invités par le Conseil supérieur à rédiger et à envoyer des circulaires annonçant l'ouverture d'une Exposition à Lyon, le 26 avril 1894.

Un certain nombre ont déjà déféré à ce désir et ce mode de publicité donne déjà des résultats inespérés. Nous donnerons au fur et à mesure qu'elles nous parviendront le texte de ces circulaires signées par tous les membres des groupes. Voici d'abord la circulaire préparée par le groupe I (Beaux-Arts), tirée à 3.000 exemplaires et envoyée aux artistes les plus éminents de la France et de l'Etranger.

Lyon, le 30 Juillet 1893.

MONSIEUR,

La ville de Lyon prépare pour 1894 une manifestation industrielle et commerciale de premier ordre. La situation topographique qui fait de notre ville comme la capitale de toute la vaste et riche région du Sud-Est, les ressources dont elle dispose, les industries prospères qui se développent dans toute la vallée du Rhône et de la Loire, les appuis officiels et effectifs accordés sans réserve et sans limite à l'œuvre de l'Exposition par l'autorité municipale, la Chambre de commerce et les pouvoirs publics, les subventions qui lui ont été largement allouées, tout contribue à rendre certain et considérable le succès prévu.

La ville de Lyon attache naturellement un grand prix à provoquer pour 1894, à côté de l'exposition industrielle et commerciale proprement dite, une exposition des beaux-arts qui surpasse en éclat tout ce qui, jusqu'à aujourd'hui, a été fait hors de Paris et elle n'a rien négligé pour atteindre ce résultat.

Dans le magnifique Parc qui servira de cadre merveilleux au Palais de l'Exposition, un pavillon spécial sera affecté aux beaux-arts; le ministère sera prié de vouloir bien désigner à Paris un Jury pris parmi les sommités du monde artistique pour statuer sur l'admission des œuvres envoyées à l'Exposition. A Lyon même, un Comité local, nommé par le Maire, est chargé de l'installation et du classement de ces œuvres. Le Jury sera nommé par la muni-

cipalité, sur la proposition du Conseil supérieur de l'Exposition.

Cet ensemble de mesures présente des garanties d'impartialité et d'indépendance absolues qui nous permettent de venir d'une façon très pressante solliciter votre adhésion, certains à l'avance de voir le succès de l'Exposition justifier à la fois notre démarche et nos espérances.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que vous n'aurez à supporter les frais d'envoi et de transport de vos œuvres à l'Exposition que conformément au règlement spécial qui vous sera ultérieurement adressé. Nous sommes, du reste, à votre entière disposition pour vous donner sur ce point tous les renseignements qui pourraient vous être utiles.

Nous vous demandons seulement de vouloir bien nous donner, dans le plus bref délai, une réponse que nous attendons favorable. Vous devez savoir en effet combien les installations tardives et hâtives nuisent à la fois aux exposants eux-mêmes et à l'exposition dont elles retardent l'ouverture définitive et complète.

Nous avons la légitime ambition d'éviter cet écueil et d'arriver à la date du 26 avril prochain avec une installation entièrement terminée. Le délai pour l'organisation générale est très court, et nous ne pourrions espérer atteindre ce résultat, si nous ne comptions pas sur la bonne volonté et le dévouement de tous.

Nous espérons, Monsieur, pouvoir, en particulier, compter sur votre appui et dans cet espoir nous vous prions d'agréer l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Les Membres du Comité de patronage et d'organisation du Groupe I.

Président : M. FAVRE, président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, président du Tribunal de commerce de Lyon.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ, architecte ; PERRACHON, artiste peintre.

Secrétaire : M. BISSUEL, architecte, trésorier de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

MEMBRES

MM.

BALLET-GALLIFET, adjoint au maire ; CLERMONT, architecte, conseiller municipal ; COSTE-LABAUME, vice-président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, conseiller municipal ; MÉRA, adjoint au maire ; PENELLE, sculpteur, adjoint au maire ; VIGNET (Petrus), conseiller municipal ; APPIAN (Adolphe), ARLIN, artistes peintres ; AUBERT, sculpteur ; BARJON, BARRIOT, BAUER, artistes peintres ; BEAUVERIE, artiste peintre, vice-président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts ; BESSON, BIDAULT, DE COCQUEREL, DE GAUDEMARIS, artistes peintres ; DE GRAVILLON, sculpteur ; DESPIERRE, architecte ; DÉTANGER, artiste peintre, secrétaire de la Société lyonnaise des Beaux-Arts ; DEVEAUX, sculpteur ; DOMER, artiste peintre ; DUFRAINE, sculpteur ; DURINGE, artiste peintre ; FONTAN, sculpteur ; D^r GIRAUD, vice-président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts ; HÉDIN, directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts ; MÉDARD, artiste peintre ; MILLEFAUT, PAGNY, sculpteur ; PASCALON, architecte ; PONCET, artiste peintre, président honoraire de la Société lyonnaise des Beaux-Arts ; PONCET-PENIN, graveur sur médailles ; ROMAN, SICARD, artistes peintres ; TOLLET, artiste peintre, secrétaire de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

RECTIFICATIONS

La publication de nos dernières listes du Comité contenait quelques erreurs que nous nous empressons de rectifier.

Ont été omis les noms de : M. PRUDHOMME, fabricant de parfumerie, comme membre de la classe 21 du groupe V ; de M. OZIER, ingénieur ; LOUIS DOREL, ingénieur ; VARIOT, ingénieur ; GONNARD, ingénieur ; PAUFIQUE, entrepreneur de maçonnerie, et VERGUIN, délégué de la chambre syndicale des entrepreneurs, comme membres des classes 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 du groupe VIII.

M. le D^r MONOYER qui fait partie du groupe VIII a été également inscrit au groupe II, dans la section de l'Assistance publique.

M. KELSCH, le nouveau directeur de l'Ecole de santé militaire, a été inscrit au groupe IV, en remplacement de M. VALLIN, ancien directeur de l'Ecole.

M. EMILE GUIMET, manufacturier à Fleurieu-sur-Saône, qui faisait partie du groupe III a été également inscrit au groupe VIII, classe 32.

M. DESPORTES, délégué de la chambre syndicale des patrons pâtisseries-confiseurs, a été inscrit dans le groupe IX, classe 49.

Au fur et à mesure que d'autres erreurs nous seront signalées, nous les rectifierons de même et nous prions les groupes intéressés de nous les indiquer afin de faciliter l'établissement d'une liste officielle absolument exacte et définitive.



PARTIE NON OFFICIELLE

EXPOSITION COLONIALE L'ALGÉRIE

Dans un récent numéro, le *Bulletin officiel* a publié, en lui donnant le titre de « Rapport » une lettre de M. Vertan, simple note destinée à signaler à la presse lyonnaise les côtés pittoresques de l'Exposition algérienne.

On aurait pu, à bon droit, se méprendre sur le caractère général de la participation de l'Algérie à l'Exposition de Lyon, en la jugeant d'après une indication de détail, très sommaire elle-même.

La lettre ci-après que M. Vertan adresse à M. le Commissaire général de l'Exposition coloniale, reformera les fausses interprétations auxquelles pourrait avoir donné lieu le malentendu signalé plus haut :

LETTE SUR L'ALGÉRIE

*A Monsieur le Commissaire général
de l'Exposition coloniale.*

Alger, 27 juillet.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

Le nouveau Mustapha-Palais qu'on édifie en ce moment dans le parc de la Tête-d'Or est destiné à recevoir les produits d'un pays dont le développement économique mérite d'être mis en lumière. Il n'a pas toujours été estimé à sa juste valeur.

L'histoire des trente dernières années en fait foi.

En 1851, le mouvement commercial de l'Algérie éveilla une première fois l'attention

publique, lorsque la statistique officielle accusa un chiffre de 83 millions.

Sous l'impression qui résulta de cette constatation inattendue, quelques économistes assurèrent qu'il était possible de doubler et même de tripler le chiffre des échanges dans notre grande colonie africaine.

On les qualifia de rêveurs.

En 1871, les calculs des « rêveurs » étaient déjà largement dépassés. Leurs prévisions parurent modestes, devant le chiffre obtenu, qui était de 307 millions.

Ce résultat toutefois fut considéré assez généralement comme le maximum du mouvement commercial en Algérie. « C'est beaucoup », écrivait M. de Girardin, mais ce n'est pas encore assez pour justifier les sacrifices trop onéreux de la Métropole. Ce pays rocailleux en proie à la sécheresse et ravagé périodiquement par les sauterelles vient d'accomplir son suprême effort. »

Néanmoins, en 1881, la prospérité algérienne donnait un nouveau démenti aux graves Nostradamus de la colonisation. Elle s'affirmait par un mouvement commercial de 445 millions.

En 1890, l'Algérie faisait des échanges pour la somme de 545,977,000 francs. L'année suivante, elle ajoutait 10 millions à ce total respectable.

Les importations étaient de 313,104,000 fr.

Les exportations atteignaient 246,628,000 francs.

Je ne tenterai pas aujourd'hui d'énumérer ici les produits auxquels l'Algérie doit ses ressources. Je me bornerai à signaler, très incidemment, les céréales, les vins, le bétail, les primeurs, les laines et les minerais.

À l'égard des produits d'importation, les Lyonnais savent pertinemment que l'Algérie demande à la France des tissus, des machines, des métaux ouvragés, des verres et cristaux, des produits chimiques, etc.

Le pavillon officiel de l'Algérie offrira, on le sait, un ensemble des produits exportés par la colonie. En regard des richesses propres au pays, on trouvera des spécimens de la plupart des produits importés.

Les visiteurs de l'Exposition auront sous les yeux les éléments complets des échanges commerciaux opérés entre notre grande colonie méditerranéenne et la mère-patrie.

Permettez-moi de présenter ici, — à titre d'inductions — quelques données sur l'état actuel de la production algérienne dans les principaux domaines de l'activité des colons.

L'année dernière, au retour d'un voyage en Algérie, un de nos hommes politiques les plus justement réputés pour l'élevation des vues, la solidité des aperçus économiques et la robuste bonne foi des appréciations — un Lyonnais que je nommerais, si je ne l'avais déjà surabondamment désigné — a formulé cet aphorisme : « Le colon algérien produit sensiblement plus qu'un cultivateur français. »

Est-ce l'énergie du colon, ou la fertilité de la terre algérienne que M. Burdeau — voilà le nom sous ma plume — a voulu mettre en relief ? La distinction est d'importance secondaire. Il suffit de justifier l'assertion.

On évalue à 800 millions le rendement annuel de l'agriculture en Algérie.

La production similaire en France est d'environ 11 milliards.

En d'autres termes, la production agricole en France représente, par tête d'habitant, 300 francs. En Algérie, elle donne 208 francs par *Algérien*.

Je dis « par Algérien », et je m'empresse d'établir une distinction entre colon et indigène. Les colons algériens ne forment que le huitième de la population totale du pays. Les indigènes composent les sept autres huitièmes. Et si l'on met en parallèle la puissance productive de ces deux facteurs, on trouve que le colon européen possède à lui seul 85 % du matériel agricole; en outre, la culture de la vigne est presque toute entre ses mains.

Dans ces conditions, le calcul de la proportionnalité numérique entre les colons algériens et les agriculteurs français, donne un résultat en parfaite conformité avec l'aphorisme cité plus haut.

Que ne peut-on pas attendre d'un pays où l'effort du travailleur agricole s'affirme avec une semblable énergie !

Ces considérations n'ont pas échappé à la judicieuse pénétration de la Chambre de commerce de Lyon; elles ont dicté ses décisions touchant l'offre gracieuse d'un superbe pavillon à l'exposition officielle de l'Algérie.

Au surplus, le Lyonnais a fourni dans une large mesure des capitaux et des bras à la France africaine. C'est grâce à ce concours, que la production des vins est passée en vingt ans, de 200,000 hectolitres à 4 millions, d'une valeur totale de 60 millions de francs.

D'autres industries les sollicitent: l'industrie lainière, par exemple.

A ce propos, je rappellerai que l'Algérie possède environ 10 millions de moutons. La France tout entière n'en compte que 21 millions.

M. Gustave Coupert, qui a tracé une savante monographie de l'industrie de la laine en Algérie, établit péremptoirement que, dans un avenir peu éloigné, on pourra, sans augmenter le nombre des moutons, tripler la valeur totale des laines exportées annuellement par la colonie. On n'aura qu'à généraliser les croisements inaugurés naguère avec succès.

J'ajouterai que, de l'aveu de tous, le chiffre actuel des moutons en Algérie, peut être aisément quadruplé.

Les manufacturiers qui visiteront l'Exposition de Lyon auront sous les yeux une collection complète des laines algériennes classées d'une façon méthodique. Ils pourront se convaincre que « si certaines de ces laines sont d'une qualité secondaire, il en est d'autres, par contre, douées d'une grande finesse et d'une haute valeur. »

Les appréciations autorisées des visiteurs compétents fixeront, d'une part, les producteurs algériens sur les prix auxquels l'industrie française pourrait raisonnablement coter les meilleures sortes; d'autre part, elles indiqueront aux colons les produits à développer pour répondre aux besoins de la Métropole.

Je me propose de revenir en détail sur ce produit qui est appelé à jouer en Algérie, un rôle analogue à celui qu'il remplit en Australie.

Je ne résiste pas au désir de dire un mot des mines algériennes, dont la richesse est de notoriété universelle.

La mine d'Aïn-Mokra, près de Bône, enverra à Lyon, des échantillons de ses minerais de fer magnétique, qui peuvent rivaliser avec les plus réputés des deux hémisphères.

Le département d'Alger fera connaître les richesses de son sous-sol, en mettant en relief le zinc et le plomb de Sakamody, à côté des riches minerais de cuivre de Kifoum-Theboul, du département de Constantine.

Oran présentera les marbres verts du cap Falcon, près de Mers-el-Kebir, les serpentines de l'Oued-Medar, et les produits des carrières du Djebel-Orous.

L'onix translucide d'Aïn-Tekbalet, près de Tlemcen, auquel M. Garnier, l'architecte du Grand-Opéra de Paris a emprunté d'admirables éléments de décoration, occupera la place d'honneur qui lui est due.

Les marbres blancs de Filfila, près de Philippeville, prouveront aux statuaires, qu'il n'est pas nécessaire de payer tribut à Carrare, pour acquérir ces blocs immaculés « que les eaux du ciel n'entament jamais ».

Les produits de l'olivier, les céréales, les lièges, sur lesquels je compte vous fournir des notes spéciales, obtiendront à coup sûr, de la part du nombreux public de l'Exposition, l'accueil le plus sympathique.

L'horticulture algérienne fera sensation par les merveilles qu'elle offrira aux regards des connaisseurs. Il n'y a qu'une voix dans les milieux compétents, pour proclamer l'excellence des beaux végétaux obtenus par la culture perfectionnée, dont le Jardin d'Essai d'Alger, offre d'incomparables spécimens.

La ville de Lyon aura tout lieu de s'applaudir, de la généreuse et intelligente initiative qu'elle a prise, en offrant aux produits algériens, une hospitalité princière, dans le parc de la Tête-d'Or.

Félix Vertan,

Délégué du gouvernement général de l'Algérie, pour l'Exposition coloniale de Lyon.

LES CONGRÈS A L'EXPOSITION

La commission des Congrès s'est réunie cette semaine sous la présidence des deux vice-présidents du conseil supérieur. Sans entrer dans le détail des discussions qui ont eu lieu, nous pouvons indiquer la première liste des congrès mis à l'étude.

Groupe II.

Congrès de sociologie. — Congrès de mutualité. — Congrès d'hygiène et d'assistance publique.

Groupe III.

Congrès colonial. — Congrès des Sociétés de secours aux blessés. — Congrès de l'Alliance française. — Congrès des Sociétés de gymnastique, de tir et des Sociétés patriotiques.

Groupe IV.

Congrès des Sociétés de géographie. — Congrès de médecine. — Congrès de l'enseignement supérieur. — Congrès de l'enseignement primaire. — Congrès des maîtres imprimeurs. — Congrès des comptables.

Groupe V.

Congrès de la Propriété industrielle (brevets d'invention, marques de fabrique, etc.) — Congrès des coiffeurs.

Groupe VIII.

Congrès d'électricité. — Congrès du génie civil. — Congrès d'architecture.

Groupe IX.

Congrès des brasseurs.

Groupe X.

Congrès d'horticulture. — Congrès d'agriculture. — Congrès viticole.

PETITES NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Des démarches pressantes sont faites en ce moment près du gouvernement du Japon, pour obtenir sa participation officielle à l'Exposition. Il n'est pas douteux qu'une vitrine indigène contenant tous les produits soyeux — soies, soieries et tissus — du Japon, obtiendrait ici un vif succès.

Chine et Japon. On parle de l'installation d'un bazar oriental dans lequel on exposerait une foule de bibelots de Chine et du Japon, tissus, étoffes précieuses, etc.

La ville de Lyon et la municipalité commencent à se préoccuper de rendre plus accessible les abords du Parc à la multitude de visiteurs que l'on prévoit. Il s'agit en effet d'éviter l'encombrement et de permettre des transports rapides et multiples.

La direction de l'Exposition compte installer un tramway électrique qui partirait du pont Lafayette et pénétrerait dans l'enceinte.

La Compagnie des tramways de son côté étudie l'établissement d'une ligne partant de la gare des Brotteaux et allant rejoindre la ligne de l'avenue de Saxe; enfin elle étudie une bifurcation d'une partie des tramways de Perrache-Brotteaux qui seraient détournés vers le Parc.

La grosse question des logements est à l'étude. C'est une de celles qui préoccupe le plus et non sans raison le Conseil supérieur. Il serait intéressant d'avoir sur ce point la consultation des Lyonnais et nous serions très reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudraient bien nous indiquer quelle est à leur avis la meilleure façon de résoudre le problème: le concours est ouvert.

Une bonne nouvelle pour les artistes lyonnais. Un important affichage va être fait à la fin de l'année, et M. Claret a décidé de mettre au concours parmi les artistes lyonnais, le projet de dessin de la nouvelle affiche.

C'est une résolution à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir et dont, nous l'espérons, M. Claret aura tout lieu de se féliciter.

Nouillettes aux Œufs RIVOIRE & CARRET



Les Escaliers mobiles.

Les ingénieurs du Pennsylvania Rail Road et Co, à New-York, viennent d'établir, dans leur gare centrale, un système d'escalier ou plutôt de plan incliné mobile que l'on devrait bien étudier un peu à Paris, à la gare Saint-Lazare, par exemple. Ce plan incliné, reliant le rez-de-chaussée à un premier étage très élevé, se compose d'un tablier

de 12 mètres 50 de largeur formé de plaques-charnières en fer, striées de barres de caoutchouc : ces barres sont destinées à empêcher le glissement des pieds.

Ce tablier est mobile et marche sans arrêt en se repliant sur lui-même comme le ferait une simple courroie de machine. Sa vitesse est de vingt mètres par minutes seulement, afin de permettre aux enfants, aux femmes, aux vieillards d'y mettre le pied sans le moindre danger possible. Chaque voyageur qui arrive se place sur le tablier, dépose son bagage près de lui, et, sans avoir besoin de faire un mouvement, se laisse entraîner doucement, la main appuyée au besoin sur la rampe qui, elle aussi, est mobile et suit la marche du plancher.

Arrivé au haut de la course, le voyageur pose le pied sur la terre ferme du premier étage et se trouve ainsi déposé sans avoir eu la fatigue de l'ascension. Cent personnes, et plus, peuvent ainsi monter à la fois sans aucun effort, pendant que le tablier mobile poursuit son éternel mouvement. Quand verrons-nous ici les escaliers mobiles ?

Fouçage de puits par le froid aux Mines d'Anzin.

Les mineurs de tous pays sont sans cesse à la poursuite de la houille ; ils creusent pour l'atteindre d'innombrables puits. Cela va bien tant que le terrain est sec ; fut-il même éboulé, car alors on le traverse en emboîtant les uns dans les autres d'énormes tubes en fonte, appelés *cuvrages* qui retiennent les éboulements.

Mais quand le terrain est inondé, ruisselant d'eau, traversé par des sources, le désespoir du mineur est grand. Comment traverser à sec ces fleuves souterrains ?

Un ingénieur, M. Poetsch, a eu l'excellente idée, il y a de cela quelques années, de résoudre cette difficulté par la congélation. Tout autour de l'orifice projeté du puits à creuser, on enfonce des tiges de sonde creuses, dans lesquelles on fait circuler un mélange réfrigérant. Le terrain, où plutôt le mélange boueux de terre et d'eau, se prend d'un bloc, dur comme de la glace ; il n'y a plus qu'à tailler dedans. Avec ce procédé, on ferait un puits étanche au milieu d'une rivière.

Il est juste de constater que M. Poetsch a rencontré dans l'application de sa méthode, au début, toutes sortes de difficultés ; il les a résolues successivement : d'autres sont venus qui ont perfectionné encore et, maintenant, on opère avec certitude.

Jusqu'à présent on s'était borné à creuser ainsi des puits de 30 à 45 mètres de profondeur. Voici que, sur le territoire de Vicq, aux mines d'Anzin, on en creuse deux en ce moment, qui auront 90 mètres de profondeur avec 5 mètres et 3 mètres 60 de diamètre. Trente-six tubes de sonde contenant le mélange réfrigérant sont chargés de geler le terrain : ils fournissent un nombre de frigories capable de congeler plusieurs milliers de litres d'eau par heure. Pendant tout l'été nos mineurs vont ainsi travailler à leur aise dans ce terrain artificiellement sibérien, se moquant des éboulements, des infiltrations et des fâcheux « renards », ou arrivées d'eau brusques, qui tenaient les travailleurs de l'ancien système dans de perpétuelles inquiétudes. C'est là un beau et original travail.

BULLETIN FINANCIER

Situation. — Par suite de l'acceptation sur réserves de notre ultimatum par le gouvernement Siamois, tout danger paraît écarté de ce côté, mais la Bourse reste bien mal impressionnée par la mauvaise tenue des marchés étrangers.

En Amérique, la situation s'aggrave et les faillites se succèdent sans interruption. Il est plus que probable que le taux de l'escompte va s'élever sensiblement pendant les mois qui vont suivre.

Fonds d'Etats. — L'extérieure qui paraissait en meilleure tendance est refoulée encore une fois au dessous de 62. Le Russe est un peu plus faible sur la guerre de tarif entre la Russie et l'Allemagne. Italien en forte baisse par suite de liquidation forcée. Fonds Turcs et Egyptiens assez résistants.

Obligations. — Ce compartiment a bien perdu de son importance sur notre place depuis que les obligations Portugaises sont en souffrance et que les valeurs espagnoles sont dépréciées. En effet, au prix actuel, on n'ose plus acheter ces dernières par suite de la tenue toujours défavorable du change. On est presque à la limite qui est inquiétante pour le service des obligations. Autrement les recettes ne sont pas mauvaises et on peut même espérer d'ici à la fin de l'exercice, regagner le déficit des premiers mois. Il faudrait pour rendre confiance aux acheteurs que le gouvernement espagnol se décidât à décréter les modifications de tarifs pour les chemins de fer et à lancer son grand emprunt Extérieur qui amènerait une amélioration de la prime sur l'or.

Les disponibilités continuent donc à se porter sur certaines grandes valeurs familières du public comme les obligations de nos grandes lignes les obligations du Crédit Foncier ou de Suez, les obligations Autrichiennes et Lombardes, les obligations Tunisiennes.

On peut aussi mettre en portefeuille les obligations de la Foncière Lyonnaise qui sont bien garanties.

Certaines obligations dont les industries ont fait leur preuve sont encore recherchées par les capitalistes : en général, les affaires d'Eaux, et de Gaz, les mines comme Trifail, Dombrowa, Russie méridionale. Ces dernières ont sur les précédentes l'avantage de rendre encore plus de 5 o/o et de présenter une prime à l'amortissement.

Parmi les titres de Crédit Foncier étrangers, signalons la hausse du Foncier Canadien à 395.

Les obligations Briansk reprennent à 490 et les Cuivres de Lyon-Mâcon à 437.

L'obligation Alpine 4 1/2 à 471 souffre du discrédit où est tombée l'action.

En Banque, l'obligation des Forges d'Alais 4 o/o a eu des échanges assez actifs jusqu'à 480.

Sociétés de Crédit. — Tout est pour les Sociétés à portefeuille commercial dans l'espoir pour l'hiver d'une hausse de l'escompte. La banque d'Angleterre est encore à 2 1/2 %, mais comme dirait M. Dupuy, président du Conseil : *Altiores que cadunt de montibus umbræ*. La hausse de l'escompte projette son ombre devant elle. Cette boutade n'est pas de nous ; elle nous vient de l'autre côté du détroit d'un Français malin. Quant aux Sociétés émettrices de valeurs, comme la banque de Paris et des Pays-Bas, nous ne voyons pas l'ombre d'une émission se projeter devant elles.

La banque Ottomane et la banque des Pays Autrichiens ont jeté l'ancre dans des eaux calmes en attendant le réveil des marchés internationaux.

Société Electro-métallurgique française, à Froges (Isère). — Ainsi que nous l'avions annoncé précédemment, l'Usine de la Praz est sur le point d'être mise en marche. L'eau a été introduite dans la conduite, le jeudi 20 courant. On compte produire l'aluminium à la Praz dans le courant de la semaine prochaine. La conduite actuelle est de 3,000 chevaux, mais 1.000 seulement seront utilisés de suite. Le Conseil d'administration a résolu de faire installer immédiatement les machines nécessaires pour utiliser les 2,000 chevaux qui restent. Cette décision a été prise pour satisfaire aux demandes importantes d'aluminium faites à la Société.

On se rappelle que la Société est propriétaire d'une force hydraulique de 30,000 chevaux, ce qui lui permettra de répondre successivement à tous les développements que comportera l'entreprise.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et C^{ie}, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

SATIN PAPIER-CIGARETTE
Le plus fin : Donc le meilleur.
Cahier vergé pour amateurs.
Cahier gommé p. cigarettes d'avance
BOIS FRÈRES, Lyon.

BREVETS D'INVENTION

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de Marques de Fabrique. — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS
31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

J. SAMBET
Place de la Miséricorde, 12
LYON

Fournisseur des
Hôpitaux

PRODUITS AU GLUTEN
Pain, Pâtes et Chocolat
Livraison à domicile et Expéditions
CUISSON TOUS LES JOURS

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2^h50 — DINERS 3^h

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSUMMATIONS DE MARQUE

Photographie VICTOIRE

22, rue Saint-Pierre, au 1^{er}

SIX MÉDAILLES D'OR

Fournitures et Leçons photographiques.

KODACK, PELLICULES & PAPIER

de la Maison EASTMAN

PHOTOGRAPHE DE L'EXPOSITION DE LYON

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique

Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{re} Maison CHOLLET & RÉZARD

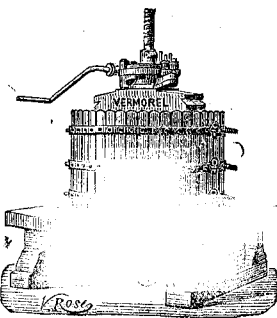
CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28 Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

CHABLY APÉRITIF
DIGESTIF
au Kina Calissaya
et Vins Français
VENTE EN GROS
C. DESPLACES
LYON

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)

355 premiers prix et médailles.



PRESSOIRS

perfectionnés

POULOIRS A VENDANGES

FABRIQUE DE

Cuves & Foudres

Alambics, Charrues vigneronnes, Pompes à vin

Demandez les Tarifs

MANUFACTURE DE CHAUSSURES

Vendant directement ses produits au détail.

MAISONS DE VENTE A LYON :

CORDONNERIE GENERALE

57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

AU PHÉNIX

CORDONNERIE DU HIGH-LIFE

48, rue de la République

CORDONNERIE SPECIALE

4, rue Saint-Pierre

PRIX DE FABRIQUE**LE VIN D'OR***Apéritif*A BASE DE QUINQUINA
MEILLEUR QUE TOUS LES MADÈRE*Louis Ferber & Fils*

LYON

GRAND HALL LYONNAIS

DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS

9, r. de la République et 15, r. Bât-d'Argent, Lyon

BROSSARD ET CHARPAIL, DIRECTEURS

EXPOSITION PERMANENTE — ENTRÉE LIBRE

Produits commerciaux, industriels et artistiques. — Dépôts et représentation des produits exposés. — Publicité en tous genres. — Publicité dans les journaux. — Tableaux. — Réclames. — Distribution de prospectus. — Annonces peintes.

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR

42 et 44, cours de la Liberté, LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES

LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis, Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

**MANUFACTURE D'APPAREILS
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ**

Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER

LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ

Depuis 250 francs.

CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS

Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des
LAMPES GAZO-MULTIPLEX**GRAND HOTEL DE RUSSIE**

LYON Eclairage électrique dans les chambres. - Appartements depuis 2 fr. LYON

CHOCOLATS
CACAOS

LYON

MAISON FONDÉE EN 1780

VINS FINS
Vins Ordinaires**ISAAC GASATI**

RESTAURANT DE PREMIER ORDRE

12, rue du Bât-d'Argent, 8, rue de la République

MAGASIN DE VENTE : 11, rue Mulet

Fine Champagne
COGNAC

ENTREPOTS

32, quai de Serin

CAFÉS
THÉS**ABONNEMENT**

à tous les Journaux du monde

Agence FOURNIER

14, Rue Confort, LYON

Exposition de Lyon 1894

AGENCE MÉJEAN ET C^{IE}

6, place des Terreaux.

Organisation spéciale pour la
représentation à l'Exposition.
25 0/0 d'économie.Renseignements commerciaux,
contentieux et recouvrements.
Vente et achat de fonds de
commerce, propriété, immeubles
et industrie.

Prêts hypothécaires.

Placement pour employés et
domestique des deux sexes.**DUPLATRE**

66, cours Suchet, 66

Spécialité de Bière de
conservation en bouteilles, ga-
rantie de fabrication nor-
male. — Téléphone.**HOTEL DE ROME**

A BELLECOUR — LYON

Nouvellement restauré à neuf

PRIX MODÉRÉS**OFFICE LYONNAIS DES EXPOSANTS**

Directeur : A. CAUDRON

79 — Rue de la République — 79

Se charge à des prix modérés et à forfait de la représen-
tation générale des commerçants et industriels à l'Expo-
sition de Lyon, et de toutes les demandes relatives à leur
participation à l'Exposition.**CHOCOLAT DE L'UNIVERS**

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

MARIAGES RICHESMaison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients;
marient gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de
nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire
avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12,
Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.**HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES**

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON

Ingénieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

PIANOS

Ancienne Maison VIENNET

CH. MORETTON & C^{IE}, Succ^{RS}

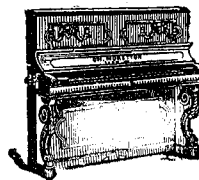
9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE

au comptant

et

à crédit



Location.

Accords.

Réparations.

Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

AGENCE COOK

2, place Bellecour, 2

BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.

4134. — Imp. L. Delaroche & C^{ie}, place de la Charité, Lyon.